



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 29 avril 2024

www.mayenne.gouv.fr/Publications/Salle-de-presse

Lieutenants de louveterie dans le département de la Mayenne : appel à candidature jusqu'au 15 juin 2024

Le mandat des lieutenants de louveterie sera renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une période de cinq ans (2025-2029).

Le lieutenant de louveterie, est un collaborateur bénévole du service public, nommé sur un secteur, qui exerce diverses missions sous l'autorité de la directrice départementale des territoires, par délégation de la préfète. Tout d'abord, les lieutenants de louveterie, concourent à la régulation des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) ou celles dont la destruction apparaît comme nécessaire dans l'intérêt public. Ils sont habilités à constater les infractions en matière de chasse pour lutter contre le braconnage. Ils sont également des conseillers technique de l'administration sur les problèmes posés par la faune sauvage et plus particulièrement par l'espèce Sanglier.

Peuvent faire acte de candidature, jusqu'au 15 juin 2024, les personnes de nationalité française, résidant en Mayenne ou dans un canton limitrophe du département, jouissant de leurs droits civiques, titulaires d'un permis de chasser depuis au moins 5 ans et n'ayant pas fait l'objet de condamnation pénale en matière de chasse, pêche et de protection de la nature. L'âge limite pour exercer la fonction est de 75 ans.

Les candidats devront s'engager à entretenir à leur frais, soit une meute de quatre chiens courants créancés dans la voie du renard ou du sanglier, soit au moins deux chiens de déterrage. Ils devront en outre justifier de leur disponibilité et de leur compétence en matière cynégétique.

Pour plus d'informations : <https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Chasse/Louveterie/Les-lieutenants-de-louveterie-en-Mayenne>

Pour tout renseignement ou retrait de dossier de candidature, vous devez vous adresser à :

Direction départementale des territoires de la Mayenne – Service Eau et Biodiversité

Cité administrative – rue Mac Donald

BP 23 009 – 53 063 LAVAL CEDEX 9

02.43.67.89.72 - ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.fr

Cabinet de la préfète

Tél : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

1/1

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53